

Séance
2011-07-04

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 4 juillet 2011 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance de juin 2011;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Ratification de l'inscription de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à ClicSÉQR-entreprises;
 - b) Ratification de la désignation d'un représentant autorisé (RA) et d'un responsable des services électroniques (RSE) tel que requis par Revenu Québec;
 - c) Demande de prix pour le remplacement d'un ponceau sur la route du Souvenir.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Modification de la politique de gestion contractuelle;
 - b) Avis de motion, règlement concernant l'administration et la gestion du fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et de l'imposition de droits municipaux aux carrières-sablières, abrogeant le règlement numéro 2009-02;
 - c) Aliénation de l'immeuble situé au 800, chemin Vincelotte, Moulin Ouellet;
 - d) Demande de prix fauchage du foin en bordure des routes et des chemins;
 - e) Avis de motion, règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, abrogeant le règlement 2009-04;
 - f) Demande de prix pour les infrastructures et l'aménagement des parcs de secteur.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions générales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5
Mme Chantal Côté, siège # 6,
Son honneur, M. le maire, André Clavet

2011-07-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Landry que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-07-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance de juin 2011

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance de juin 2011, après avoir été lu par chacun des conseillers (ère), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2011-07-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1100539 au numéro 1100655 inclusivement, pour la somme de 379 039,54\$, les salaires pour une somme de 34 506,61 \$ pour un total de 413 546,15 \$.

6. Affaires nouvelles

2011-07-04

a) Ratification de l'inscription de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à clicSÉQUR-entreprises

Inscription clicSÉQUR-entreprises

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal ratifie l'inscription de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à clicSÉQUR-entreprises, le service québécois d'autorisation gouvernementale qui se trouve sur le site WEB de Revenu Québec afin de pouvoir continuer à avoir recours aux différents services électroniques fournis par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

2011-07-05

b) Ratification de la désignation d'un représentant autorisé (RA) et d'un responsable des services électroniques (RSE) tel que requis par Revenu Québec

Désignation représentant autorisé et responsable clic-SÉQUR-entreprise

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil ratifie la désignation de Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière comme représentante autorisée (RA) et responsable des services électroniques (RSE) pour la demande d'inscription à clicSÉQUR;

QUE Mme Sophie Boucher soit aussi autorisée à signer tous les documents nécessaires concernant cette inscription pour la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2011-07-06

Demande de prix,
remplacement ponceau
route du Souvenir

c) **Demande de prix pour le remplacement d'un ponceau sur la route du Souvenir**

CONSIDÉRANT QU' un ponceau situé sur la route du Souvenir près du numéro civique 508 doit être remplacé au courant de l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent l'intervention d'une pelle mécanique compte tenu de la tranchée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement :

D'autoriser Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière à demander des prix à deux fournisseurs pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. La Municipalité se chargera de la fourniture du tuyau et de la pose de l'asphalte. Les demande de prix devront nous parvenir d'ici le 21 juillet 2011 à 16 heures. La Municipalité ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

7. Affaires commencées

2011-07-07

Modification politique
de gestion contractuelle

a) **Modification de la politique de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'application de la politique de gestion contractuelle, un aspect doit être modifié puisque cette condition ne peut être une raison valable de rejet selon les articles visés;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion contractuelle doit être modifiée à quelques endroits nécessaires;

CONSIDÉRANT QU' il faut modifier cette politique pour que les passages qui stipulent que le défaut de produire une affirmation solennelle a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission;

CONSIDÉRANT QU' une déclaration du soumissionnaire peut être tout autant valide même si ce dernier ne l'a pas affirmé solennellement devant un commissaire à l'assermentation ou une personne qualifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement de modifier la politique de gestion contractuelle au niveau des clauses qui inclus l'obligation de déposer une déclaration solennelle devant un commissaire à l'assermentation ou une personne qualifiée. De plus, cette clause sera modifiée seulement aux endroits nécessaires. Certaines clauses ne seront peut-être pas modifiées.

Avis de motion

Administration du
fonds carrières et
sablières

- b) **Avis de motion, règlement concernant l'administration et la gestion du fonds régional réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques et de l'imposition de droits municipaux aux carrières et sablières, abrogeant le règlement numéro 2009-02**

**CONCERNANT UN RÈGLEMENT POUR
L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DU FONDS
RÉSERVÉ DE L'IMPOSITION DE DROITS
MUNICIPAUX AUX CARRIÈRES ET SABLIERES**

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement relatif à l'administration et à la gestion du fonds réservé de l'imposition de droits municipaux aux carrières et sablières, abrogeant le règlement numéro 2009-02 et avec dispense de lecture.

2011-07-08

Aliénation du 800,
chemin Vincelotte
Moulin Ouellet

- c) **Aliénation de l'immeuble situé au 800, chemin Vincelotte, Moulin Ouellet**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a demandé des offres de prix publiques pour la vente d'un immeuble situé au 800, chemin Vincelotte à Cap-Saint-Ignace et portant le numéro de lot 3 250 635, cadastre du Québec, Paroisse de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes ont présenté des offres;

CONSIDÉRANT QU' un des soumissionnaires a retiré son offre en date du 20 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale est plus élevée que le prix offert;

CONSIDÉRANT QU' actuellement, notre assureur restreint l'accès au bâtiment aux employés municipaux compte tenue de l'état de la structure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas investir de sommes supplémentaires dans ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ce bâtiment par un évaluateur est de l'ordre de 3 000 \$ à 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE même avec une baisse de l'évaluation municipale, cela n'aurait pas de conséquence en ce qui concerne la taxation puisque l'ancien propriétaire, le Relais équestre de la Seigneurie Vincelotte était exempté de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne fera pas le déneigement de la route menant à la propriété, soit du chemin Vincelotte (intersection) jusqu'au bâtiment et sera par conséquent sous la responsabilité même du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil analysera la possibilité de céder cette partie de route au propriétaire tout en se gardant une servitude de passage;

CONSIDÉRANT QU' une clause spécifique sera inscrite au contrat de vente autorisant un droit de passage publique, au nom de la Municipalité, pour l'utilisation de la rivière à des fins d'activités municipales telle que la Fête de la pêche ayant lieu annuellement ou toute autre activité supervisée et autorisée par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Sylvain Landry, que la Municipalité accepte l'offre de M. Fernand Boucher au montant de vingt mille dollars plus les taxes applicables pour l'immeuble du 800, chemin Vincelotte, lot 3 250 635 , cadastre du Québec, Paroisse de Cap-Saint-Ignace. De plus, certaines conditions de l'acheteur devront être acceptées pour que la transaction soit valide. Les conditions suivantes devront être approuvées : l'acceptation par la Municipalité de l'ajout de l'usage « Atelier de réparation et de vente d'antiquités » et « habitation » et l'acceptation devra être valide pour la CPTAQ. Le propriétaire devra lui-même faire les demandes auprès des instances concernées. Une résolution de vente devra être ultérieurement adoptée pour officialiser la transaction. Ceci a pour but de ne pas avoir à signer le contrat notarié et devoir annuler la vente si les conditions ne sont pas rencontrées.

2011-07-09

Demande de prix
fauchage foin routes et
chemins

d) Demande de prix fauchage du foin en bordure des routes et des chemins

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité demande des prix pour le fauchage du foin en bordures des chemins, le tout selon le formulaire des soumissions préparé par la Municipalité. De plus, la secrétaire-trésorière est autorisée à demander des prix et à octroyer le contrat au plus pas soumissionnaire conforme.

Avis de motion

Règlement entente
travaux municipaux

- e) **Avis de motion, règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, abrogeant le règlement numéro 2009-04**

**CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, abrogeant le règlement numéro 2009-04 et avec dispense de lecture.

2011-07-10

Demande de prix,
infrastructures et
aménagement parcs
secteur

- f) **Demande de prix pour les infrastructures et l'aménagement des parcs de secteur**

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon , appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement d'autoriser Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière à demander des prix pour les infrastructures et l'aménagement des parcs de secteur. De plus, elle est autorisée à octroyer les contrats s'y rapportant si ceux-ci sont supérieurs à 10 000 \$, mais inférieur à 25 000 \$. Des demandes de prix à cet effet seront faites auprès de divers fournisseurs.

8. Informations générales

M. le maire informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2011-07-11

Levée de la séance

10. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 20 heures 43.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire